

Luxembourg, le 17 juillet 2020

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

« En vertu de l'article 35 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse, « Pour des raisons d'intérêt général [...] l'État et les communes peuvent prendre en location en leur nom et à leurs frais un ou plusieurs lots de chasse dont l'exploitation sera réglée par le ministre, respectivement par le collège des bourgmestre et échevins. »

Il me revient que l'État, et notamment le Lycée technique agricole envisagent de se porter locataires de certains lots de chasse à partir du 1^{er} avril 2021. Le lycée envisagerait notamment de se porter locataire du lot numéro 181 actuel (208 suivant la nouvelle répartition des lots de chasse).

Dans ce contexte nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- 1) Madame la Ministre et Monsieur le Ministre peuvent-ils confirmer que l'État a bien cette intention ?*
- 2) Quel est « l'intérêt général » invoqué à la base de cette ou ces prise(s) en location ?*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- 3) *Est-ce que l'intention de l'État sera rendue publique avant les adjudications publiques ?*
- 4) *L'État participe-t-il aux opérations d'adjudication afin de fixer le prix de relaiement ou ce dernier sera-t-il fixé par négociation avec le collègue des syndicats concerné ? »*

Croyez, nous vous prions, Monsieur le Président, à l'assurance de notre très haute considération.

Guy ARENDT
Député

Gusty GRAAS
Député